



Conseil d'Administration du 13 FEVRIER 2013

Procès-verbal de séance

AUBENAS - PRIVAS

Présents : Dany Armand- Dominique Blanc- Jacqueline Chareyre- M. Hélène Dubois- Michel Deydier- Pierre Lacroix- Martine Lieberman- Robert Malosse- J. Claude Masson- A. Marie Nogaret- Gilles Rousset- Alain Tarbouriech- Joël Vernol

Absents excusés : M-Claude Bannier- Evelyne Blachier

M-Hélène Dubois présente les excuses des membres absents.

La séance est ouverte à 20h.

Point 1 : Approbation du PV du conseil d'administration en date du 27/11/2012.

Le compte- rendu et le tableau des commissions proposés aux administrateurs sont adoptés à l'unanimité.

Point 2 : Proposition d'une randonnée quelques lundis :

Un calendrier spécifique, sur une feuille séparée, a été établi et affiché sur le site : Sylviane Paulet y propose une petite randonnée un lundi par mois.

Ceci est à l'essai, un point sera fait en septembre.

Point 3 : Proposition d'une petite randonnée familiale un dimanche par mois:

Ces randonnées, qui accueilleront des personnes non-licenciées, soulèvent une question d'assurance pour le club. Le CA est d'accord pour souscrire « une assurance accueil » de 80€.

Ces sorties, proposées par Sylviane Paulet, avec départ à 11h le dimanche, seront présentées sur un calendrier spécifique, qui s'intitulera « Randonnée découverte en famille ».

Le nom et l'âge des participants devront être notés à l'inscription afin d'établir un bilan de fréquentation. Ainsi, nous pourrons juger de leur fidélité et les inciter éventuellement à souscrire une licence adaptée.

Sur le calendrier des dimanches, sera noté l'existence d'un calendrier pour ces randos.

Point 4 : Proposition d'une rando-santé animée par Sylviane Paulet.

Il s'agit de créer une branche Rando-Santé dans le cadre RANDO POUR TOUS de la FFRP.

Le but est de proposer des randonnées à des personnes aux capacités physiques réduites

afin de les sortir de leur isolement en allant sur les sentiers.
Les participants devront être licenciés ou assurés par leur établissement.
La formation pour animer ce type de randos aura lieu le 11 et 12 octobre 2013.

Cette proposition et la formation est soumis au vote du CA :

Le CA est d'accord à l'unanimité des présents pour permettre la formation de Sylviane Paulet et en assurer une partie du financement.

En fonction du coût et du déroulement futur, le club pourra envisager de financer entièrement cette formation, et peut-être par la suite établir une convention, si des demandes pour cette formation se présentaient.

Point 5:Réponses à apporter aux questions de G.Duplan :

Question 1:

« je souhaiterais que la nouvelle équipe se penche lors du prochain CA sur la Directive du 12 juillet 2011 de la FFRP relative à l'Agrément Tourisme, et je formule le vœux qu'en décidant de l'appliquer intégralement, vous desserriez les contraintes supplémentaires imposées précédemment (par ex : obligation de l'inscription pour les séjours de 2 nuitées ou moins, ou les itinérances, présence obligatoire d'un SA2 pour les séjours, etc...) »

La présidente rappelle les modifications administratives concernant l'agrément tourisme apportées par la Fédération pour les séjours : distinction est faite entre :

- les séjours de moins de 2 nuitées, les séjours itinérants, où l'agrément tourisme n'est pas obligatoire,
- et les séjours de plus de 2 nuitées.

Les contraintes ont été réduites pour l'animateur quant aux démarches administratives. (L'animateur doit envoyer à un référent agrément tourisme (il y en a 3 au Club) le programme de son séjour, la liste des participants, et à la fin du séjour, le bilan financier. Il n'y a plus de tableau synoptique à remplir),

La présidente rappelle la position passée du Club par rapport à l'agrément tourisme :

Le club conserve l'agrément tourisme pour tous les types de séjours.

La validation de l'animateur est sous la responsabilité de la présidente et du CA.

M-H Dubois soumet au vote la question suivante :

« Sachant que les contraintes ont été réduites pour l'animateur quant aux démarches administratives,

Sachant que l'agrément tourisme permet de proposer une assurance annulation et une assurance responsabilité civile professionnelle,

est-ce qu'on assouplit les démarches comme le permet la fédération ? C'est-à-dire : Ne pas déclarer les séjours itinérants ni les séjours de moins de 2 nuitées »

Résultat du vote:

Les 12 membres présents sont contre l'assouplissement à l'unanimité.

Question 2:

« Est-il normal que lorsqu'un solde largement bénéficiaire apparaît au bilan d'une sortie(WE ou autre) les acomptes versés par un adhérent empêché de participer et non remplacé ne lui soient pas remboursés ? Afin de répondre à cette question et sans souhaiter un effet rétroactif, je propose que le prochain CA envisage une modification qui complète l'article 11 , paragraphe 2 du règlement intérieur»

Le CA est conscient de la difficulté de terminer un séjour avec un solde comptable de 0 ; S'il y a un excédent, l'ensemble des membres en bénéficie. S'il y a un déficit, c'est le club qui l'endosse.

Pour un désistement, il existe l'assurance annulation MMA. Il faut également veiller à informer rapidement et le plus de monde possible qu'une place est vacante, au cours des randos et sur le site.

La question suivante est soumise au vote :

« Est-ce qu'on modifie l'article 11 du paragraphe 2 ? »

Pour : 0 Contre : 12

Les 12 membres présents répondent non à l'unanimité à la modification de l'article 11.

Point 6 : Bilan financier :

A-M Nogaret présente

- la synthèse des répartitions avec un solde de 9 768,84 €,solde du compte habituel, fonds de roulement (anticipation des paiements).
- le bilan de la rando-châtaigne 2012 : solde de 4 217 €.
- le bilan des animations au 1er février 2013. total des manifestations(y compris rando châtaigne) : solde positif est de 2 283 € pour financer les manifestations à venir(rando féminine , fin de saison)
- la synthèse des adhérents :

licenciés: 307

Aubenas : 179

Privas : 128

38 nouvelles adhésions, 47 non ré-inscrits en 2013.

- ses dossiers de demande de subventions: mairie d' Aubenas, de Privas et au CNDS.

Point 7 :Acceptation des chèques vacances pour les séjours :

Ces chèques sont fournis par certains employeurs.

Il faudra remplir une convention et verser 1% à l'ANCV.

Question soumis au vote:

« Est-ce que le CA accepte les chèques vacances pour payer les séjours ou week-end ?

Ils serviraient à régler le **solde** (et non l'acompte) d'un séjour, ils devront être au nom de l'adhérent et ils ne pourront pas servir à payer la licence.

Ils ne pourront être acceptés qu'après conventionnement par l'ANCV, une information et une procédure seront alors adressées aux animateurs de séjours - et aux personnes qui

sollicitent le paiement par chèques vacances - afin de sécuriser au mieux ce mode de paiement (circuit, reçu, responsabilité). »

Les 12 membres présents acceptent à l'essai le principe des chèques vacances.

ATTENTION : être vigilant quant au stockage, c'est de l'argent liquide.

Point 8 : Décision quant à la rando-châtaigne et au coordinateur :

P.Lacroix et R.Malosse rencontreront la mairie de Privas le 18 février pour mettre au point l'utilisation du boulodrome.

Le CA souhaite aménager le temps des inscriptions pour la rando afin que le nombre de personnes en attente soit réduit le plus possible au départ.

Le rôle du coordinateur demande de la disponibilité en journée pour les réunions (avec la ville de Privas, etc) et des capacités pour coordonner les équipes, recevoir, transmettre et gérer les diverses informations fournies.

Il est décidé de créer un « Comité coordinateur » composé

- d' A-M.Nogaret qui centralisera les informations
- de P.Lacroix, de R.Malosse et de G.Rousset qui assumeront les autres tâches.

Les équipes sont constituées :

D Delaunay → les parcours

J-CI Masson → la sécurité

M.Deydier → le ravitaillement

Point 9 : Approbation des prochains PV de CA par mail :

Le COMPTE-RENDU PROVISOIRE EN ATTENDANT L'APPROBATION OFFICIELLE DU CA pourra être mis sur le site 3 semaines après le premier envoi par mail de la secrétaire aux membres du CA.

Point 10 : Rando Féminine 2013 :

Elle aura lieu le **10 mars**. M.Deydier présente les affiches et le déroulement de la journée, ravitaillement, animations... et précise :

les parcours sont validés, départ 9h30 de la gare pour Lanas, 12km ou 7 km, un rendez-vous est prévu avec Leclerc,, les sponsors, Intersport et Melvita donneront T-shirts e échantillons.

Le prévisionnel est de 355€ pour la partie ravitaillement.

Prévision pour 120 personnes.

Cette rando sera encadrée par 6 ou 7 bénévoles.

La FFRP et le Comité départemental seront informés de cette manifestation.

Divers :

La présidente communique diverses informations :

- Invitation à l'AG du Comité Départemental le 23 février à St-Julien ST-Alban à 13h30.

10 personnes sont souhaitées pour y assister.

- Échange avec le club de Landos : 20 et 21 avril (Prades-Saugues).

- Repas de fin d'année le 7 juillet 2013 :
possibilité de louer le centre de l'Areilladou , pour la journée du dimanche. Est à l'étude la possibilité de passer la nuit.

- Repas des animateurs le 21 septembre 2013. à la salle de Saint-Pierre sous Aubenas.

Réunion du prochain CA: mercredi 15 mai 2013 à 20h à Aubenas.

Aucune autre question n'étant à débattre, la Présidente remercie les participants et clôt ce conseil à 23h30.

La Présidente,
M-H. Dubois

La secrétaire,
M. Lieberman